

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Avril 2019

L'an 2019 et le 11 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUPUY Jean-François à M. DUPUY Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/04/2019

Date d'affichage : 04/04/2019

A été nommée secrétaire : M. BAUDHOIN Olivier

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2019-10-A - COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
2019-10-B - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
2019-11 - AFFECTATION DES RESULTATS
2019-12-01 - ANNULE ET REMPLACE 2019-12 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019
2019-13 - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2019
2019-14 - BUDGET PRIMITIF 2019
2019-15 - TRAVAUX DE VOIRIE 2019
2019-16 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD
2019-17 - MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Réf : 2019-10-A - COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du receveur municipal qui est en parfaite conformité avec le compte administratif 2018 de l'ordonnateur.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-10-B - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

L'adjoint présente le compte administratif 2018 du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 qui fait apparaître :

Investissement : excédent de 58 428.05 €

Fonctionnement : excédent de 61 192.57 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté au compte 002 pour 41 192.57 €

Excédent antérieur reporté au compte 001 pour 58 428.05 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour 20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-11 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté au compte 002	pour	59 168.99 €
Excédent reporté au compte 001	pour	12 945.69 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068	pour	20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-12-01 - ANNULE ET REMPLACE 2019-12 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.58 %
- Taxe foncière bâti : 11.59 %
- Taxe foncière non bâti : 18.06 %

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-13 - SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- Le Souvenir Français 100.00 €
- Association Sporting Club Saulxurois (club de foot) 600.00 €
- Foyer Rural de Saulxures 174.60 €
- Association foncière de Saulxures 2 000.00 €
(% en fonction des travaux effectués HT)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-14 - BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2019 proposé par le Maire qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 173 290,92 €
- section d'investissement : 65 554,13 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-15 - TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Monsieur le Maire présente des devis pour l'aménagement de chaussée et la création de trottoirs de la rue Loiselot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise HENRIOT TP de Huilliécourt (52150) pour un montant total HT de 34 489,00 € et autorise le Maire à demander une subvention de 25% auprès du Conseil Départemental et à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-16 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2017-137 en date du 26 septembre 2017 du Conseil communautaire, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H) de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Vu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Grand Langres adressées par Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit avoir lieu conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

M. le Maire présente les orientations du PADD au conseil municipal.

Sur cette base il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme,

LE CONSEIL, après en avoir débattu,

➤ Prend acte des échanges intervenus lors du débat sans vote sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H) de la Communauté de Communes du Grand Langres qui sera annexé à la présente délibération.

➤ Dit que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-17 - MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Le conseil Municipal de la commune de SAULXURES soutient les personnels de l'Office national des forêts de haute Marne, et s'oppose à la remise en question du régime forestier, de l'établissement ONF ainsi que des 1500 suppressions de postes annoncés par la direction générale de l'ONF.

Il y a actuellement 12 postes vacants en Haute Marne, la commune de SAULXURES s'oppose à leurs suppressions.

Il est impératif que l'état tienne ses engagements concernant le contrat d'objectif et de performances 2016-2020 signé avec les communes forestières, qui garantissait entre autre le maillage territorial.

Aussi, si en Juillet 2019, les postes vacants de haute marne ne sont pas pourvus dans leur intégralité, nous nous engageons à boycotter les frais de garderies, en solidarité avec les communes qui connaissent des vacances de postes et celles qui connaîtront carrément des suppressions.

La commune de SAULXURES alerte l'Etat sur la situation de l'ONF. Nous souhaitons que l'Etat réévalue la nécessité d'un service forestier d'Etat pouvant fonctionner indépendamment des recettes de bois afin de toujours agir dans l'intérêt de la collectivité.

Il nous paraît évident qu'il faille conserver un service forestier fort, afin de répondre au mieux aux exigences d'une politique cohérente du développement durable, de la protection des sols, et de la séquestration du carbone.

Il en va également de la survie de nos territoires ruraux, qui ont déjà payé un trop fort tribut quant aux diminutions drastiques des services publics en général. La filière bois c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles etc.....

La forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

En mairie, le 27/03/2020
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY